

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 062-216207365-20250403-DEC2025_063-BF

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS POUR LE DEVELOPPEMENT DES
EQUIPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les demandes de subvention quel que soit le montant ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 février 2021 pour l'attribution du fonds de concours aux communes membres, dénommé Mandat 2020-2026 – Soutien à l'investissement culturel d'un montant de 100 000€ ;

Vu le projet d'investissement culturel présenté par M. le Maire de Sailly-sur-la-Lys par courrier daté du 20 mars 2025 ;

Vu la signature du règlement d'attribution du fonds de concours culture de la CCFL

Considérant que la commune prend en charge 50% du coût (soit 6215,25 € HT) et que la CCFL prend en charge les 50 % (soit 3107,62 € HT) ;

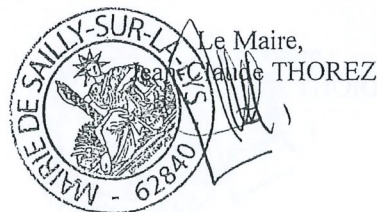
DECIDE

ARTICLE 1 Est sollicité l'obtention du fond de concours investissement culturel e la CCFL pour le rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque de Sailly-sur-la-Lys à hauteur de 3107.62 € HT

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 3 Avril 2025

DEC 2025 - 063



DGS